

From: CISSE ABOUBACAR <noreply@jotform.com>
Sent: Wednesday, 18 June 2025 15:48
To: Serrarens Simon
Subject: Re: 20250617_Public Consultation on the proposal for amendments to the ToE Rules - CISSE ABOUBACAR



.....

Une nouvelle réponse à la consultation publique "20250617_Public Consultation on the proposal for amendments to the ToE Rules" a été soumise sur notre site web.

- **Nom :** CISSE ABOUBACAR
- **Email :** Cisseabou8@gmail.com
- **Organisation :** ABOUSCO
- **Commentaires/suggetions à la consultation :** Objet : Commentaires sur la consultation publique – Modification des Règles organisant le Transfert d'Énergie (ToE)

En tant qu'observateur intéressé par l'évolution des règles du marché de l'électricité et leur impact sur les acteurs du réseau de distribution, je souhaite soumettre les remarques suivantes concernant la proposition de modification des Règles organisant le Transfert d'Énergie :

Extension du cadre ToE à l'aFRR et introduction du modèle Corrected Model (CM)
Je salue l'intention d'étendre les possibilités du ToE aux produits d'équilibrage tels que l'aFRR et d'introduire le modèle CM comme alternative au modèle CSM existant. Cependant, il serait utile de clarifier davantage :

Les critères d'éligibilité précis pour l'application du modèle CM ;

L'impact concret attendu pour les acteurs connectés au réseau public de distribution ;

Les implications techniques et administratives pour les petits consommateurs ou producteurs souhaitant participer au ToE sous le modèle CM.

Extension du ToE au réseau public de distribution
L'extension du ToE à ce réseau représente une évolution importante. Il serait pertinent de préciser :

Les modalités concrètes de mise en œuvre pour les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) et les utilisateurs finaux ;

La compatibilité du cadre proposé avec les obligations existantes des GRD vis-à-vis des petits producteurs décentralisés.

Simplicité et lisibilité des règles

L'effort de simplification des références croisées avec les T&C BSP et BRP est bienvenu.
Toutefois, une attention particulière devrait être portée à :

La clarté des règles pour les nouveaux entrants ou acteurs de petite taille, qui pourraient se heurter à une complexité accrue liée à la coexistence des modèles CSM et CM.

Impact économique potentiel

Il pourrait être utile d'évaluer ou d'explicitier dans une note d'accompagnement l'impact économique attendu pour les différents types d'acteurs du marché (GRD, fournisseurs, BRP, petits producteurs).

Coordination avec la consultation Synergrid

Une meilleure articulation entre cette consultation et celle menée en parallèle par Synergrid (Document Release 3) renforcerait la compréhension globale des changements proposés, notamment en matière d'échange de données pratiques.

Je reste à disposition pour toute clarification ou développement complémentaire sur ces points.

- **Télécharger les documents additionnels si nécessaire :**
- **Réponse confidentielle ?** Complètement non confidentiel

